**PROCÉS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 FEVRIER 2018**

L’an deux mille dix-huit, le 20 février à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Roche St Secret-Béconne s’est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur BRUN Daniel, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11 Présents : 8**

Présents : Daniel BRUN, Pierre PUTOUD, Jean-Paul FAURE, Simone CHAUVIN, Michel GLEYZE, Ingrid VANDENBORRE, Caroline DURAND, Stéphanie TARDIEU, Philippe THIERREE

Absents excusés : Martine JULIEN, Yves ROMAIN a donné procuration à Jean-Paul FAURE

Secrétaire de Séance : Stéphanie TARDIEU

Les procès-verbaux des 04 décembre 2017 et 15 janvier 2018 sont approuvés à l’unanimité.

**Lancement du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) du cheminement piéton**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Détail Quantitatif Estimatif et le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) relatif au projet d’Aménagement d’un cheminement piéton – RD 538, ainsi que l’avis d’appel public à la concurrence qui sera lancé selon la procédure adaptée.

Le montant du projet s’élève à 250 457 € avec une variante pour le choix de l’enrobé ou du béton désactivé estimée à 23 000 €.

La partie éclairage public (SDED) pour l’enfouissement d’une gaine en attente de l’installation ultérieure, est estimée à 10 000 €.

Le maire propose que l’appel d’offre soit lancé dès le lundi 5 mars 2018 avec remise des offres jusqu’au jeudi 29 mars 2018 à 12h00.

Les critères d’attributions sont les suivants : 60 % valeur technique et 40 % prix des prestations

Choix des tranches : Ferme pour la partie Sud et Optionnelle pour la partie Nord.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

* Approuve le Détail Estimatif et le Document de Consultation d’Entreprises relatif au projet d’Aménagement d’un cheminement piéton – RD 538,
* Approuve le lancement de l’appel d’offre le lundi 5 mars 2018 avec remise des offres jusqu’au jeudi 29 mars 2018 à 12h00,
* Donne tout pouvoir au Maire concernant les procédures de publications,
* Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces décisions.

**Débat d’orientation budgétaire**

Pierre PUTOUD présente une ébauche des comptes administratifs 2017 de la commune et du service eau et assainissement. Ils sont tout deux positifs.

Il rappelle les programmes en cours et en projet et à budgétiser

* Cheminement piéton 250 000 € (dont 80 000 € déjà versé par le Département)
* Informatique à l’école 5 000 €
* Accessibilité des bâtiment communaux 15 000 €
* Mise à jour de la voirie communale 31 000 €
* Réflexion sur l’agrandissement de la Mairie (mariage, confidentialité, archives…) 5 000 €
* Chemin des Sept Fonds 5 400 € HT

Problèmes d’écoulements qui se déversent chez Mr et Mme FATTICCI   
(si réparation de l’existant : 2 500 €)

* Peinture des menuiseries de la salle des fêtes
* Enfouissement basse tension 40 000 €
* Archivage communal 1 610 €
* Eau : poteaux incendie à remettre aux normes et peut-être en ajouter (point à faire)
* Réorganisation au quartier Les Ayards pour le passage de l’eau sur des voies communales suite à la vente d’une parcelle communale
* Tribunal pour la station d’épuration
* Illuminations de Noël
* Rue des Lavandes, acheter le chemin de la CUMA pour l’euro symbolique : frais de géomètre 730 € + acte notarié 1 000 €
* Espaces verts
* Inauguration du chemin pédestre
* Budget point info

**Classement des archives communales – Mutualisation du service**

Le Maire rappelle le projet de mutualisation d’un service d’archives intercommunal avec la mise à disposition d’un(e) archiviste professionnelle.

Un état des lieux des besoins de chaque commune a été dressé.

Les besoins pour la commune de Roche St Secret-Béconne s’estiment à 10 jours / an. Le tarif journalier est de 161 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

* Accepte la mutualisation d’un service d’archives communal,
* Valide les besoins estimés à 10 jours par an,
* Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

**Information sur les points d’eau incendie**

Il est rappelé que le Maire en est responsable. Nouvelles obligations concernant la contenance et la distance).

Un état des lieux doit être fait sur toutes les bornes présentent sur le territoire de la commune.

**Inauguration du sentier pédestre**

L’inauguration du nouveau sentier pédestre sera faite avec la Communauté de Commune, le dimanche 22 avril 2018. Le lieu est encore à définir.

Un apéritif sera offert à base de vins de producteurs installés à proximité du sentier.

**Refonte du site internet**

Une réunion est prévue le jeudi 1er mars 2018 en mairie à 20h30 avec Fabio CARMOUCHE – MOJO Création – créateur du nouveau site.

La mairie collecte toutes les informations des personnes souhaitant apparaitre sur le site.

**Renforcement du réseau basse tension à partir du poste Serre des Vignes – SDED**

Le Maire expose qu’à sa demande, le SDED a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d’électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Dépense prévisionnelle HT 22 913.70 €

*Dont frais de gestion : 1 091.13 €*

Plan de financement prévisionnel

Financements mobilisés par le SDED 22 913.70 €

Participation communale Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

* Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d’Energies de la Drôme, maître d’ouvrage de l’opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF,
* Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé,
* Donne tout pouvoir au Maire pour signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

**Convention SATESE**

La convention d’assistance technique qui lie la commune au Département de la Drôme depuis le 24/01/2012 pour le suivi de la station d’épuration par le SATESE Drôme-Ardèche (Service d’Assistance Technique aux Exploitants de Stations d’Epuration) est arrivée à son terme.

Cette convention peut être renouvelée pour une durée de 2 ans à compter de l’année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

* Approuve la convention telle qu’elle est présentée,
* Accepte de renouveler cette convention pour 2 ans à compte de 2018,
* Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

**Informations sur les aides à la réduction de la consommation électrique**

Le SDIS à mis en place un serveur pour aider aux économies d’énergies par adhésion des communes.

Par exemple : La mise en place d’une climatisation pourrait être faite à la salle des fêtes ou à l’école. Le SDIS propose un système de ventilation la nuit.

Le Conseil Municipal doit avoir une réflexion pour savoir si on adhère à ce service ou pas car ils subventionnent à 50 % les travaux qui découleront.

**MOJO Création – Acompte**

Le Maire rappelle que la société MOJO Création a été choisie pour la confection d’un nouveau site internet de la commune.

Un acompte de 40% doit être versé pour le commencement du travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

* Accepte de verser un acompte de 40 % à la Société MOJO Création,
* Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

**Questions diverses**

Martine JULIEN est en réflexion sur son implication au niveau du Conseil Municipal depuis 2 ou 3 mois. Elle vient finalement d’envoyer sa lettre de démission.

Il faudra la remplacer au niveau des différentes tâches qu’elle avait prise en charge.

Recensement de la population : 456 feuilles individuelles ont été rendues + les personnes comptées à part (étudiants…).

Les travaux d’aménagement ont été réalisés à Béconne.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.

Les Conseillers Municipaux, Le Maire,